

CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT MEDICAL DE NIVEAU II – EM II

STCW - Tableaux A-VI/4-1 et A-VI/4-2

INSEIT
Numéro d'activité : 93060075106
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Accès à la formation - Prérequis :

-Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



Délai d'accès :

Une semaine avant le début de la formation.



Dates : Nous consulter



Durée de la formation :

50 heures



Horaires :

Du lundi au vendredi
9h00-12h30 / 13h30-17h00
(Les horaires de formation peuvent être variables suivant les modules et journées)



Effectif prévu : De 12 à 16

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances médicales visant à permettre aux personnels désignés d'assurer la responsabilité des soins médicaux de prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés

CONTENU DE LA FORMATION

Formation composée de **4 U.V.** (Unités de Valeur) :

U.V.- PSEM (Premiers Secours en Équipe-Mer) de **35h**

U.V. - HPR (Hygiène et Prévention des Risques) de **3h**

U.V.- SE (Soins Élémentaires) de **5h**

U.V.- AMMCT 2 (Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 2) de **7h**

METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).



EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Responsable pédagogique :

Bruno CRIADO

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs** : Sur demande



Lieu principal de formation :

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

inseit.formation@wanadoo.fr

www.inseit.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



C'est la participation active à tous les modules qui permettra la délivrance des attestations par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

Formation soumise à un recyclage quinquennal

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Mer, enregistré au RS n° 5924

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026